

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LEZE ARIEGE  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	32	39

**N° 14/2018**

**OBJET : Convention de partenariat d'organisation et de gestion d'un séjour ski avec le prestataire Léo Lagrange**

**L'an deux mille dix-huit et le 11 janvier à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 4 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Chantal LAVAIL, Catherine MONIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATIONS :** M<sup>me</sup> Nadia ESTANG donne procuration à M. Floréal MUNOZ, M<sup>me</sup> Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, M<sup>me</sup> Sabine PARACHE à M<sup>me</sup> Hélène JOACHIM, M<sup>me</sup> Joëlle TESSIER à M. Wilfrid PASQUET, M. Jean-Claude BLANC à M. Joël CAZAJUS, M. Dominique BLANCHOT à M. Pascal BAYONI, M. Michel COURTIADÉ à M. Denis BEZIAT.

**ABSENTS EXCUSES :** Madame Sylvie BOUTILLIER, Monsieur René PACHER.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Messieurs Jean-Pierre-BASTIANI, Jean DELCASSE, Nicolas GILABERT, Serge MAGGIOLO, Daniel ONEDA, Alain PEREZ ; Madame Pierrette HENDRICK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Serge MARQUIER a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle que la CCLA est gestionnaire des Etablissements d'Accueils de mineurs.

Le fonctionnement de ces établissements est en partie financé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre de la prestation de service ordinaire et le contrat enfance jeunesse contractualisés par une convention d'objectifs et de financement.

La gestion des accueils de loisirs sans hébergement de Cintegabelle, Grépiac et Lagardelle est confiée à un prestataire, Léo Lagrange, le centre de loisirs à Auterive est en gestion directe.

Depuis 2017, un séjour ski est organisé pendant les vacances de février, sur un même lieu, pour un groupe de 58 enfants de tout le territoire par les 4 structures.

Afin de permettre aux enfants d'échanger, de partager les activités et de donner du sens à ce regroupement, les 4 structures travailleront avec le même projet pédagogique. Chaque centre de loisirs devra déclarer le séjour auprès de la DDCS, avoir un responsable et des encadrants diplômés conformément à la réglementation. Les enfants (6) de plusieurs centres pourront former un groupe.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** la signature d'une convention de partenariat d'organisation et de gestion d'un séjour ski avec le prestataire Léo Lagrange.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS